



COMMUNE DES CONTAMINES MONTJOIE
DECISION DU MAIRE VALANT DELIBERATION

DEC2025-005

OBJET : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN LOGEMENT A USAGE D'HABITATION PAR LA COMMUNE DES CONTAMINES-MONTJOIE AU PROFIT DE MONSIEUR ALAIN CUSIN

Monsieur le Maire des Contamines-Montjoie,

VU les articles L.2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant au Conseil Municipal de déléguer au Maire, pour la durée de son mandat, certaines de ses attributions,

VU la délibération 2020-068 du Conseil Municipal du 10 juillet 2020 portant délégation du Conseil Municipal au Maire et notamment le 5° alinéa lui permettant de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans, et fixer les loyers et redevances de ces contrats,

Considérant que la commune des CONTAMINES-MONTJOIE est propriétaire d'un logement situé à LES CONTAMINES MONTJOIE (74170), 94 chemin des Ecoles, faisant partie de son domaine privé.

Considérant que Monsieur Alain CUSIN exerce actuellement les fonctions de Directeur de l'Office de Tourisme des CONTAMINES-MONTJOIE au sein de l'EPIC dénommé « LES CONTAMINES-MONTJOIE TOURISME ».

Considérant que cette convention est établie exclusivement en raison des fonctions actuellement exercées par Monsieur Alain CUSIN.

DECIDE :

De conclure avec Monsieur Alain **CUSIN**, Directeur de l'Office de tourisme des CONTAMINES-MONTJOIE, né le 3 avril 1971,

Une convention de mise à disposition d'un logement à usage d'habitation régie par les articles 1708 à 1762 du code civil.

La désignation du bien mis à disposition et les conditions financières sont les suivantes :

***Désignation du bien mis à disposition :**

Aux CONTAMINES-MONTJOIE (74170) – 94 chemin des Ecoles,

Dans le bâtiment dit « Groupe Scolaire », au deuxième étage, **un appartement, d'une superficie d'environ 80 m², à usage exclusif d'habitation comprenant : un hall d'entrée, une cuisine, un séjour, trois chambres, une salle de bains et WC, un balcon.**

Cadastré :

Section	Numéro	Lieudit	Surface
B	2304	94 chemin des Ecoles	00 ha 83 a 93 ca

***Conditions financières de la mise à disposition :**

La présente mise à disposition est consentie et acceptée moyennant un loyer mensuel de SIX CENT CINQUANTE EUROS (650,00 Euros) hors charges payable au plus tard le 5 du mois suivant (paiement à terme échu). Le loyer sera payable auprès du service de gestion comptable de SALLANCHES. Le loyer est fixé conformément à la décision du Maire de la commune des CONTAMINES-MONTJOIE visant les tarifs publics. Il sera indexé automatiquement et sans préavis au regard de chaque décision du Maire relative aux tarifs publics.

*** Durée de la convention :**

La présente mise à disposition prendra effet rétroactivement le 18 octobre 2024 et est conclue pour une durée prenant fin de plein droit et sans formalité préalable à l'expiration des fonctions actuelles de M. Alain CUSIN.

Fait et décidé le 17 février 2025

Le Maire,
François BARBIER.

